

OUI

A UNE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL Permettant à chaque salarié de **CONCILIER** **VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE**

Lors d'une bilatérale entre la DNT et la CGT le 13 juin 2023, la direction décide de revoir les horaires pour une homogénéisation des horaires sur chaque plateau et pour être conforme à la loi du 20 août 2008.



Les dires de la direction :

Notre direction nous indique que ce changement d'horaires pouvait être une amélioration des horaires et qu'elle serait à l'écoute de toutes propositions des salariés.

Pourquoi pas la semaine à 4 jours pour les personnes intéressées ?!

Chaque agent recevra un recommandé et sera écouté par leur RH.



Le constat aujourd'hui :

La CGT constate que ce qui avait été annoncé en bilatérale sur le fait d'être tous invités à participer à un entretien avec la RH, n'a pas été tenu !

Certains agents ont été reçus par leur manager, un questionnaire Forms a été complété et ils sont toujours en attente du rendez-vous avec la RH.

Les agents de Noisy n'ont pas reçu de recommandé !

La lettre recommandée a été envoyée avant les congés et les entretiens se sont tenus pendant la période estivale.

Est-ce une période propice pour être à l'écoute ?!

N'ont-ils pas le droit d'améliorer leurs horaires également ?

Comment être sûr que ces horaires ne seront pas actés d'avance ?!



Attention même les agents en temps partiel actuellement seront impactés lors de leur retour en temps complet.

La loi 2008 n'indique aucunement un nombre restrictif de plages horaires proposées par l'employeur comme le souhaite notre direction.

La CGT dénonce les différentes communications sur les plateaux qui amènent trop d'incompréhension !

La CGT dénonce les risques psycho sociaux

La CGT exige que tous les salariés soient entendus et sur tous les plateaux !

La CGT exige une communication unique et identique sur les plateaux

La CGT exige plus de souplesse !

La CGT exige une organisation du temps de travail permettant à chaque salarié de CONCILIER VIE PRIVÉE ET VIE PROFESSIONNELLE



Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications **CGT**

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. : 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr

